

ils intervenaient dans les démêlés que ces seigneurs pouvaient avoir entre eux. Vers l'an 1363, la guerre ayant éclaté entre le seigneur de Saint-Trivier et celui de Chaneins, Aymon ne manqua pas de s'interposer pour leur faire régler leurs différends, sous le prétexte que deux de ses sujets y avaient pris part. C'était un moyen pour lui de s'attribuer comme un droit de supériorité. Il eut soin dans le traité d'obliger le seigneur de Chaneins de lui remettre son château en cas de contravention, cherchant ainsi indirectement à se faire reconnaître en qualité de souverain.

En 1369 il alla plus loin encore. Profitant de l'absence de notre sire, qui faisait campagne pour le roi, il exigea de plusieurs seigneurs de la Dombes une déclaration, par laquelle ceux-ci reconnaissaient qu'il était « leur seigneur supérieur et souverain de leurs personnes et biens (8). » Aubret croit que, tous ces seigneurs ayant des terres en Bresse, ils le reconnurent pour cette raison comme leur supérieur et souverain, parce que la Bresse se trouvait sous son autorité. Mais rien dans l'acte ne donne lieu à cette supposition, et, au contraire, tout tend à généraliser l'étendue de cette souveraineté. Du reste, de son propre aveu, les comtes

(8) Plus tard, le comte de Savoie essaya encore la même manœuvre et, circonstance qui montre sa mauvaise foi, toujours en l'absence du baron de Beaujeu. C'est ce qui résulte d'un acte du 19 mars 1425, désigné dans le procès-verbal de 1697 comme contenant « les protestations faites par le procureur général du duc de Bourbon contre le duc de Savoie, sur ce qu'en l'absence de Mgr duc tenu prisonnier en Angleterre, ledit sr de Savoie s'était fait reconnaître souverain par plusieurs vassaux de Dombes, au préjudice de leur véritable souverain. » Et chose plus grave, il employa cette fois la violence pour se faire prêter serment, ainsi qu'il fut prouvé dans une information faite par la duchesse de Bourbon (Arch. nation. R⁴ 927, f^{os} 135^{vo} et 136.)